



**SYNDICAT de l'ENCADREMENT de la JEUNESSE et des SPORTS
UNSA-éducation**

RÉUNION RELATIVE À LA GOUVERNANCE DU SPORT DU 19 JUIN 2018

Présents notamment :

Administration : Chantal DE SINGLY (directrice de cabinet de la Ministre des Sports), Éric LEDOS (DRH), Nathalie CUVILLIERS (DS), Mathilde GOUGET (CNDS), C LABROUSSE (DRH), Philippe GRAILLE (DS), Anaïs WALTER (DS).

Organisations syndicales : UNSA-éducation (Samy DRISS, coordonnateur Jeunesse et Sports), SNAPS (Tony MARTIN), SEJS (Philippe BAYLAC), CGT, FSU, CFDT.

Préalablement, le 15 juin, l'administration a envoyé aux organisations syndicales (OS) un [diaporama présentant son projet de structure et de nouvelle gouvernance du sport](#).

Ce diaporama a été présenté en séance.

En propos liminaires, Chantal DE SINGLY, directrice de cabinet, indique qu'aucune décision n'est prise, et qu'il ne s'agit pour le moment que d'échanges sur des perspectives et des projets.

En propos liminaires, le SEJS remercie Mme DE SINGLY de sa présence, très importante au regard des enjeux relatifs à l'avenir du ministère et de la très vive inquiétude des personnels, voire même de la désespérance de certains.

Cette inquiétude est très prégnante notamment pour les inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) de la direction des sports, qui se sont réunis de manière informelle et dont le SEJS se fait le porte-parole.

Alors que la récente enquête « Mission – Territoires – Métier » a montré le besoin et l'importance de l'Etat dans le champ du sport, alors que la ministre, dans sa feuille de route fixe des objectifs ambitieux, à l'instar de l'augmentation de 3 millions de pratiquants supplémentaires, l'atteinte de ces objectifs nécessite de conforter la direction des sports, tant sur ses prérogatives que sur ses missions et ses ressources.

La gouvernance du sport est portée depuis longtemps par les agents du ministère, notamment les IJS. C'est bien parce que, grâce à leurs compétences, ils ont structuré le mouvement sportif et accompagné le développement des collectivités territoriales que ces derniers sont aujourd'hui en mesure de contribuer à cette nouvelle structure de gouvernance.

Les IJS de la DS n'ont pas été associés, ni même consultés sur la gouvernance et sur les organigrammes. Le SEJS demande à passer d'une relation de défiance à une relation de franchise, qui nécessite, *a minima*, la transparence de toutes les informations. Tel doit être

l'objet de ces réunions.

Quelle que soit la nature de cette structure, il est à craindre qu'elle se substitue, à terme, à la DS. Les missions de cette dernière risquent d'être segmentées, transférées à d'autres ministères ou abandonnées.

Le SEJS appelle à la plus grande vigilance sur le respect des droits des fonctionnaires, notamment dans le cadre des mutations d'office.

Pour tous les IJS qui souhaitent réinvestir leurs compétences sur d'autres missions, le SEJS demande la mise en place immédiate de dispositifs d'accompagnement à l'évolution de carrière, à la hauteur du changement conduit. Ils doivent, *a minima*, comprendre un entretien individuel de positionnement et de perspective pour chaque IJS, retraçant son parcours et repérant ses compétences, et favorisant une évolution effective.

Une conduite de ces entretiens par l'experte de haut-niveau auprès du directeur des ressources humaines, chargée de l'encadrement supérieur des services territoriaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, serait contre-productive, compte tenu de son aversion sans fondement à l'égard du corps des IJS¹. Ces entretiens doivent être, au minimum, conduits par un responsable du SGMAS à un niveau de représentation à la hauteur des enjeux.

Enfin, la procédure d'accès à ces entretiens doit être transparente pour tous les IJS.

Pour conclure, le SEJS attend de cette réunion une clarification et que, si possible, on puisse rassurer les personnels du ministère en montrant que l'Etat, quel que soit son échelon territorial d'intervention, a toujours un rôle à jouer dans le champ sportif.

Sur le fond, la réunion apporte peu d'informations par rapport à celles communiquées dans le diaporama. A noter cependant :

CALENDRIER

Pour la directrice de cabinet :

- En juillet 2018, l'objectif est d'obtenir un rapport conclusif sur la nouvelle gouvernance du sport ;
- La structure ne pourra pas fonctionner en septembre 2018. Le volet haute performance devrait être mis en place le premier ;
- Cela sera suivi de la présentation d'un projet de loi en 2019 sur le développement du sport en France.

Position du SEJS : *a posteriori*, le dialogue social doit permettre une co-construction. Un rapport conclusif pour juillet rendrait inutiles les réunions avec les organisations syndicales du 10 juillet et du 10 septembre 2018.

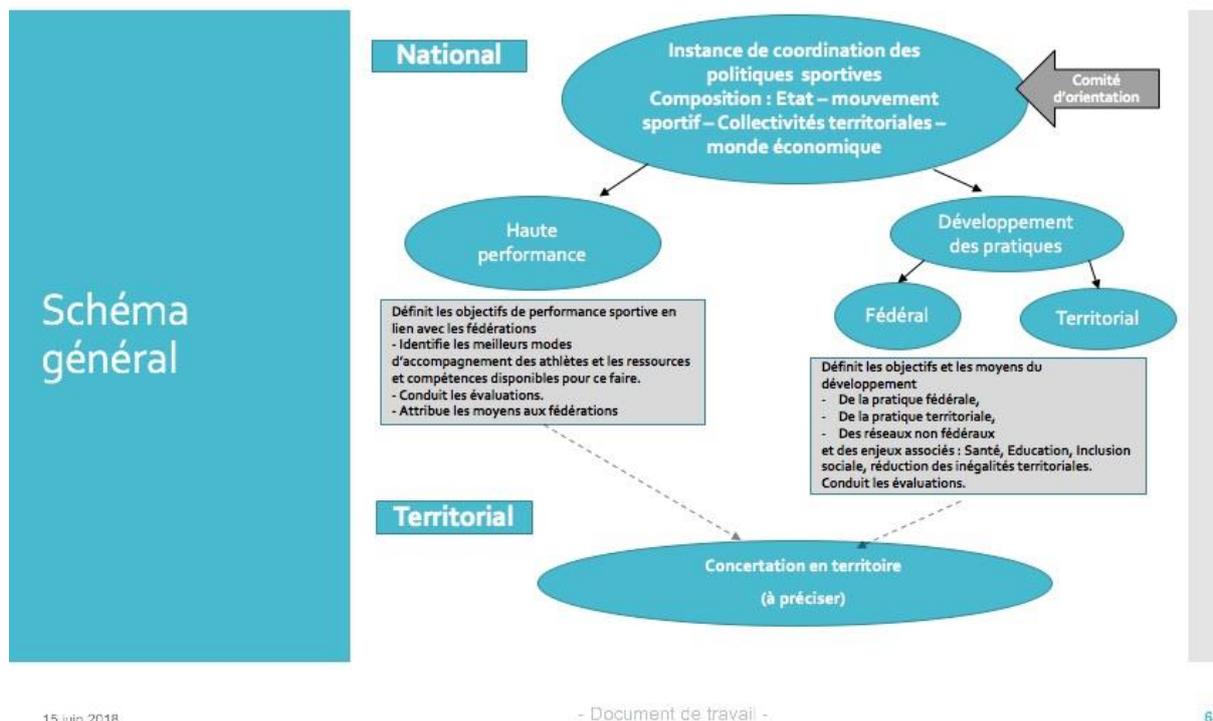
¹ Le représentant de la DRH a récusé les propos du SEJS. En réponse, le SEJS a indiqué entendre exprimer les aspects positifs de sa relation avec la DRH : par exemple l'officialisation du référentiel professionnel des IJS, mais aussi les aspects négatifs telles les difficultés évoquées. A ce titre, depuis début 2018, sur 43 postes d'emplois fonctionnels en services déconcentrés de l'Etat ouverts aux inspecteurs de la jeunesse et des sports, on ne recense, hors renouvellement, que deux nominations d'IJS (qui étaient d'ailleurs auparavant déjà sur emplois fonctionnels) contre 20 nominations d'inspecteurs des affaires sanitaires et sociales. Une telle disproportion est inacceptable et pose *a minima* question quant au rôle joué par l'experte de haut-niveau chargée des cadres dirigeants et supérieurs dans les réseaux territoriaux.

AVENIR DU MINISTÈRE DES SPORTS

Chantal DE SINGLY : il n'est pas question de fermer le ministère des sports.

Nathalie CUVILLIERS : le schéma d'organisation retenue est le 4ème scénario évoqué à la diapo n°3 et précisé notamment à la diapo 6 :

Proposition concernant le schéma d'organisation au niveau national et territorial



Position du SEJS : dont acte pour le maintien d'un ministère des sports. Au-delà, il convient de préserver le modèle associatif sportif français, en phase avec la culture de notre pays, facteur de lien social, d'éducation par le sport et qui est le plus à même de garantir l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive. Cette position est également résolument défendue par le SNAPS, qui indique que si l'on fait un bilan, celui-ci doit inclure les aspects positifs, pas les seuls aspects négatifs (cf diapo n°4), ce à quoi souscrit le SEJS.

EVOLUTION DE LA DIRECTION DES SPORTS

Elle doit se faire conformément au schéma ci-après



Nathalie CUVILLIERS indique que :

- Le CGO CTS, oublié dans cette diapositive, doit être ajouté.
- Par rapport à l'existant, l'allocation de financements dans le cadre des conventions d'objectif aux fédérations ne serait plus assurée par la DS.

Position du SEJS : Comme exposé lors de la précédente réunion du 17 mai 2018, le SEJS demande le maintien d'un ministère, notamment d'une direction des sports qui reste un lieu de définition et d'impulsion des politiques publiques. L'administration centrale ne doit pas être dépossédée de ces missions pour devenir un simple lieu de supervision des travaux menés par la structure. Si l'accent est mis sur le contrôle, la sécurité et la régulation, il convient de ne pas oublier que l'Etat doit aussi continuer à jouer un rôle en matière de développement du sport.

NOMBRE DE PERSONNELS DU MINISTÈRE TRANSFÉRÉS À LA STRUCTURE

Ils ne sont pas connus à ce jour.

Position du SEJS (voir la déclaration préalable en début de document)

OBJET DE LA STRUCTURE

La structure a un rôle en matière de coordination des politiques sportives (cf diapo n°6).

En cours de réunion, Nathalie CUVILLIERS précise que la structure alloue des ressources pour le développement des pratiques. La représentation du mouvement sportif se fait au travers des instances officielles : le CNOSF et ses déclinaisons territoriales.

Position du SEJS :

Pour le sport pour tous, il existe souvent une répartition de fait des financements entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ces dernières financent principalement des dépenses de fonctionnement des associations sportives ainsi que des manifestations sportives. Localement, l'Etat finance plus spécifiquement des dépenses de développement relatives à la structuration des associations sportives ou portant sur des objets particuliers (respect de l'éthique, éducation par le sport, correction des inégalités d'accès à la pratique sportive, accès des publics éloignés...). Cette répartition pourrait être clarifiée et optimisée.

De surcroît, l'Etat ne disposera *a priori* que de 30% des voix dans la structure en amenant la quasi-totalité des financements.

En effet, le mouvement sportif n'abondera en rien. De plus, un financement des entreprises reste hautement hypothétique et les crédits versés par elles pourraient être fléchés sur des actions et/ou dans des disciplines médiatiques. Par ailleurs, juridiquement, les collectivités territoriales, avec le principe de libre administration ne seront pas tenues d'octroyer des financements. On peut aussi douter de la possibilité et de la volonté de collectivités territoriales de financer une structure nationale. Enfin, beaucoup de collectivités étant étranglées par les dépenses obligatoires, leur capacité de financement risque d'être ténue.

Dans ces conditions, rien n'indique que l'Etat pourra affecter les financements qu'il apporte comme il l'entend. Autrement dit, sur le champ du sport, avec une structure qui alloue des financements, l'Etat risque de perdre la maîtrise des rares crédits dont il dispose.

Aussi, le SEJS est favorable à une structure qui améliore la concertation actuelle mais est opposé à une structure qui alloue des financements.

DECLINAISON TERRITORIALE DE LA STRUCTURE

Chantal DE SINGLY : il sera nécessaire pour la structure d'avoir des déclinaisons territoriales afin de travailler avec les collectivités territoriales.

Position du SEJS : Comme exposé lors de la réunion du 17 mai 2018, les services déconcentrés de l'Etat dans le champ de la jeunesse et des sports doivent être chargés de la mise en œuvre des orientations décidées. Ils doivent être des services de proximité pour être au contact des clubs, qui sont les lieux de pratiques sportives. Il convient de ne pas oublier que les clubs sont le plus souvent de petites structures peu développées et très éloignées de chefs-lieux de régions dont certaines sont plus étendues que l'Autriche

FINANCEMENT DE LA STRUCTURE

Il apparaît très flou. Le financement par d'autres acteurs que l'Etat est très incertain.

Position du SEJS : Comme cela a été exposé précédemment, les financeurs doivent être les décideurs.

STATUT JURIDIQUE DE LA STRUCTURE

Il n'est pas décidé.

Position du SEJS : Si cela reste à expertiser de manière plus approfondie, le SEJS est *a priori* opposé à un statut de de groupement d'intérêt public (GIP) pour les motifs suivants :

- Tel que présenté, l'objet de la structure est très vaste. Or le Conseil d'Etat dans son étude annuelle de 2012 intitulée « Les agences : une nouvelles gestion publique » recommande de ne retenir le statut de GIP que pour des collaborations dédiées à un projet (en principe très circonscrit) ou pour la phase initiale de mise en place de l'agence ;
- Un GIP induit de la lourdeur de gestion. Ainsi, faire évoluer un GIP suppose l'accord de tous ses membres et nécessite à chaque fois la modification de sa convention constitutive. Trouver une unanimité à chaque changement apparaît une gageure ;

L'UNSA-éducation affirme aussi son opposition marquée à un statut de GIP.

STATUT DES PERSONNELS AFFECTÉS À LA STRUCTURE

Il apparaît très flou.

Nathalie CUVILLIERS : Quelle que soit la forme juridique retenue pour la structure, ce seront des agents de droit public qui en seront les personnels.

En revanche, Philippe GRAILLE indique qu'il faut de plus en plus faire appel à d'autres métiers (ex : DATA science, préparation mentale) dans le domaine de la haute performance. Cette dernière relèvera d'agents de l'Etat et aussi d'agents de droit privé qui disposent d'autres compétences.

AUTRES

Pour le groupe de travail piloté par Jean-Pierre BOUCHOUT, une lettre des ministres de tutelle vient d'être signées pour envoyer le rapport de manière officielle aux syndicats.

En fin de réunion, le SEJS propose de transmettre à la directrice de cabinet une contribution écrite précisant sa position sur ce que doit être l'agence.

La directrice de cabinet accepte cette proposition.

Le SEJS remet notamment à Mesdames DE SINGLY et CUVILLIERS [le référentiel métier des IJS](#) et indique que ces derniers disposent de compétences professionnelles fortes maintenant officiellement reconnues.